


Réseau Périnatal Lorrain	RECOMMANDATIONS RPL_vaccination_anticoq2016	Version du 03/05/2016
	Vaccination anti-coqueluche en périnatalité	Rédaction G. ROUTIOT Dr CREUTZ LEROY
		Validation Conseil de coordination du 05/12/2017

I – OBJET

Stratégie du cocooning.

Modalités de vaccination anti-coqueluche en périnatalité au sein des établissements de naissance en accord avec le calendrier vaccinal 2016.

II – DOMAINE D'APPLICATION

Ces recommandations s'appliquent au personnel médical des établissements de naissance lorrains (médecins, sages-femmes, étudiants médecins et sages-femmes).

III – PROCESSUS

Les adultes à vacciner sont ceux qui n'ont pas reçu de vaccination au cours des 10 dernières années et qui sont susceptibles d'être en contact étroit et durable avec le futur nourrisson au cours de ses 6 premiers mois de vie.

Le délai minimal séparant une vaccination DTPolio de l'administration du vaccin anti-coqueluche est de 1 mois.

Il existe 2 vaccins disponibles en France pour la vaccination coquelucheuse des adultes : REPEVAX® et BOOSTRIX/TETRA®.

La vaccination de la femme enceinte n'est pas conseillée sauf en cas de risque infectieux important (voyage en zone endémique, contexte épidémique,...). La vaccination réalisée par erreur chez une femme enceinte ne justifie pas l'interruption de grossesse (pas lieu de craindre une infection embryofœtale).

L'allaitement n'est pas une contre-indication à la vaccination de la mère même en post-partum immédiat.

IV – Application

	Objectifs	Acteurs	Préconisations
Avant la grossesse (consultation préconceptionnelle)	Sensibiliser et impliquer au plus tôt la famille.	Gynéco-Obstétricien Sage-Femme	<ul style="list-style-type: none"> Aborder et informer sur la vaccination anti-coqueluche¹ ; Faire vacciner les futurs parents et la fratrie qui ne sont pas à jour pour cette vaccination.
Pendant la grossesse (visites anténatales obligatoires)	Sensibiliser la famille. Assurer la vaccination de l'entourage. Faciliter le suivi de la vaccination.	Gynéco-Obstétricien Sage-Femme	<ul style="list-style-type: none"> Aborder avec les futurs parents la vaccination anti-coqueluche si cela n'a pas été fait avant¹ ; Faire vacciner le père et la fratrie qui ne sont pas à jour pour cette vaccination ; Inviter les membres de l'entourage familial (grands-parents, nourrice, ...) à se mettre à jour pour cette vaccination ; Demander à la patiente de mettre son carnet de santé dans son dossier maternité pour qu'elle l'ait avec elle lors de l'accouchement ; Faire une copie de la page du carnet de santé de la patiente concernant cette vaccination et la mettre dans le dossier médical.
Pendant le séjour en maternité (Accouchement)	Sensibiliser la famille. Faciliter le suivi de la vaccination. Assurer la vaccination de l'entourage.	Gynéco-Obstétricien Pédiatre Sage-Femme	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier que la patiente a bien son carnet de santé (demander à un membre de la famille de l'apporter si ce n'est pas le cas) ; Aborder avec les futurs parents la vaccination anti-coqueluche si cela n'a pas été fait avant¹ ; Si la vaccination anti-coqueluche n'a pas été refaite au cours des 10 dernières années, vacciner la mère avant sa sortie de la maternité et compléter son carnet de santé ; Si le père et la fratrie ne sont pas à jour dans cette vaccination, proposer une vaccination sur place ou leur faire une ordonnance et les adresser le plus rapidement possible à leur médecin traitant.
A la sortie de la maternité	Assurer la vaccination de l'entourage. Faciliter le suivi de la vaccination.	Gynéco-Obstétricien Pédiatre Sage-Femme	<ul style="list-style-type: none"> Aborder avec les futurs parents la vaccination anti-coqueluche si cela n'a pas été fait avant¹ ; Remplir la feuille de suivi Coqueluche du dossier du nouveau-né [Annexe 1] ; Si la vaccination n'a pas pu se faire lors du séjour en maternité, prescrire un vaccin anti-coqueluche à la visite de sortie pour les parents et la fratrie.

¹ cette information peut être complétée par la distribution d'une lettre d'information [Annexe 2] et documentation de sensibilisation.

Annexe 1 : Modèle type de feuille de suivi de la vaccination anti-coqueluche de l'entourage du nouveau-né à insérer dans le carnet de santé de l'enfant (ou dans le dossier médical hospitalier le cas échéant)

Vaccination anti-coqueluche de l'entourage du nouveau-né

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Information parents le : __/__/____.

Statut vaccinal :

- De la mère A jour A faire
- Du père A jour A faire
- De la fratrie A jour A faire
- Autres : _____ A jour A faire

Ordonnance(s) donnée le : __/__/____.

Vaccin fait :

- A la mère le : __/__/____.
- Au père le : __/__/____.
- A la fratrie le : __/__/____.

Remarque(s) :

Annexe 2 : Lettre type d'information sur la vaccination coqueluche à fournir aux futurs ou jeunes parents

Lettre d'information aux parents sur la vaccination coqueluche

Madame, Monsieur,

Vous allez ou venez d'être parents.

Votre enfant sera vacciné contre la coqueluche conformément au calendrier vaccinal à partir de l'âge de 2 mois mais la protection fournie ne sera réellement efficace contre cette maladie qu'après la troisième injection.

Votre enfant est donc susceptible d'être contaminé par les personnes qui s'occupent de lui jusqu'à l'âge de 4 à 6 mois et en premier lieu par sa famille. Or la coqueluche est maladie très grave chez le nourrisson : elle peut entraîner des complications respiratoires mortelles ou lui laisser d'importantes séquelles cérébrales.

Nous vous conseillons donc de faire un rappel de vaccination anti-coqueluche. Cette vaccination peut être faite pendant la grossesse pour le père et les autres enfants et dès l'accouchement pour la mère. Elle n'est pas contre-indiquée lors de l'allaitement maternel, s'accompagne d'un rappel de la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite et est valable pendant 10 ans. En effet, même si l'adulte a eu la coqueluche ou s'il a été vacciné antérieurement, ses anticorps disparaissent au bout d'une dizaine d'années.

Nous vous recommandons également de vérifier si les membres de votre famille et la personne qui a la garde du bébé sont à jour de leur vaccination coqueluche et, le cas échéant, de la faire réaliser.

Nous sommes à votre disposition pour vous prescrire ce vaccin anti-coqueluche et faire l'injection pendant votre séjour à la maternité. Dans ce cas, n'oubliez pas de rapporter vos carnets de santé.

Nous vous remercions sincèrement pour votre implication dans la protection de votre enfant et à la prévention des maladies infectieuses graves chez les nouveau-nés.

L'équipe médicale.

Bibliographie

DGS (Direction Générale de la Santé). Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2016. Paris [France]: Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes; 2016. 51 p.

Haut Conseil de la Santé Publique. Conduite à tenir devant un ou plusieurs cas de coqueluche. Haut Conseil de la santé publique 14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP: HCSP; 2014 juill. (Avis et Rapport).